



Banyuls-sur-Mer, le 30 octobre 2024

Le Maire de Banyuls sur mer

à

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE
ILLIBERIS
3 Imp. Charlemagne
66700 ARGELES-SUR-MER

ARRIVE LE

12 NOV. 2024

Communauté de Communes
ACVI

Nos Réf. : Direction des Finances

Dossier suivi par : Sophie REY

e-mail : s.rey@banyuls-sur-mer.com

Objet : Rénovation de l'éclairage public

Demande de subvention au titre du fonds de solidarité

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enveloppe Fonds de solidarité attribuée aux communes membres de la Communauté des Communes, j'ai l'honneur de solliciter une aide pour les travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune.

A ce titre, vous trouverez ci-joint, un dossier comprenant :

- La décision du Maire sollicitant le Fonds de solidarité
- La note explicative et descriptive du projet
- Le plan de financement
- L'attestation de non-commencement des travaux

En espérant que ce projet retiendra votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes plus respectueuses salutations.


Le Maire
Jean-Michel SOLÉ

www.banyuls-sur-mer.com

6, avenue de la République - 66650 BANYULS SUR MER

☎ 04 68 88 00 62

✉ 04 68 88 04 64

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241216-DL2024-0282-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception en préfecture : 20/12/2024
contact@banyuls-sur-mer.com

Présentation

Identification :

Nom de la commune : Banyuls-sur-Mer

Adresse : 6 avenue de la République – 66650 BANYULS-SUR-MER

Courriel : contact@banyuls-sur-mer.com

Intitulé du projet : Rénovation de l'éclairage public

Identification de la personne chargée du dossier :

Nom : REY

Prénom : Sophie

Qualité : Directrice des Finances

Téléphone : 04.68.88.78.00

Courriel : s.rey@banyuls-sur-mer.com

Note explicative et descriptive du projet

La commune a élaboré un projet de territoire axé sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. Elle s'est fixée pour défi d'être une ville responsable, qui préserve son territoire en synergie avec la biodiversité.

Dans ce cadre, la commune entend procéder au changement de l'ensemble du parc d'éclairage public.

Ce projet est monté en collaboration avec la Communauté de Communes Albères, Côte-Vermeille, Illibérès pour porter l'ingénierie du projet puisque ce sont ses services qui assurent l'entretien du parc de la ville et qui a donc une très bonne connaissance de celui-ci.

Après quelques échanges et un travail de définition des besoins en différenciant l'usage routier de l'usage résidentiel des cahiers des charges pour les fournitures et la pose ont été réalisés.

La ville de Banyuls-sur-Mer a décidé de se lancer dans la rénovation de son parc d'éclairage public en 2 tranches.

Le coût de la 1^{ère} tranche est estimé à 400.000 euros.

Le plan prévisionnel de financement de cette opération est le suivant :

- Poste de dépenses :
 - Fourniture et pose des luminaires : 400 000 € H.T.
- Financement notifié :
 - Etat (fonds vert) : 90 000 € H.T. soit 22,5% du montant total
- Financement escompté :
 - CCACVI : 62 017 € H.T. soit 15,50% du montant total
- Autofinancement de la commune 247 983 € H.T. soit 62% du montant total

- Intérêt du projet pour le territoire

Ce projet répond au projet de territoire de la CCACVI et plus particulièrement à l'axe « Territoire de transition écologique »

- Faisabilité du projet (aspect fonciers, juridiques, techniques)

La commune est compétente en matière d'investissement pour l'éclairage public sur son territoire.

Budget prévisionnel

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Fourniture et pose de luminaires	480 000,00	Etat - Fonds vert – financement notifié	90 000,00
		CCACVI - Fonds de solidarité - subvention escomptée	62 017,00
		Autofinancement commune	327 983,00
Total des charges prévisionnelles	480 000,00	Total des produits prévisionnels	480 000,00



Envoyé en préfecture le 30/10/2024

Reçu en préfecture le 30/10/2024

Publié le 30 octobre 2024



ID : 066-216800163-20241029-055_2024-AR

DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET

DECISION DU MAIRE
N°055/2024

**Rénovation énergétique du parc d'éclairage public de
la commune - Demande de subvention dans le cadre du
fonds de solidarité de la CCACVI**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;
Vu la délibération n°14/juin/2020 du 15 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire ;
Considérant que la Commune souhaite réaliser des travaux de rénovation de son parc d'éclairage public ;
Considérant que ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès dans le cadre du fonds de solidarité doté, pour la commune de Banyuls-sur-Mer, d'une enveloppe disponible de 62 017,00 € ;

DECIDE

Article 1 : Un fonds de solidarité d'un montant de 62 017,00 € est demandé à la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès en vue de participer au financement des travaux de rénovation du parc d'éclairage public de la commune de Banyuls-sur-Mer.

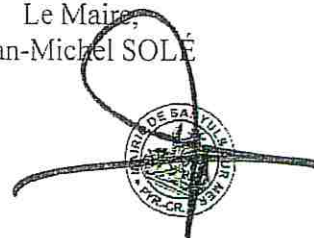
Article 2 : Le montant du fonds de solidarité sollicité respecte la règle selon laquelle ce montant n'excède pas la part d'autofinancement de la Commune.

Article 3 : La recette en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et la Directrice des Finances sont chargées, chacune en qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le mardi 29 octobre 2024

Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



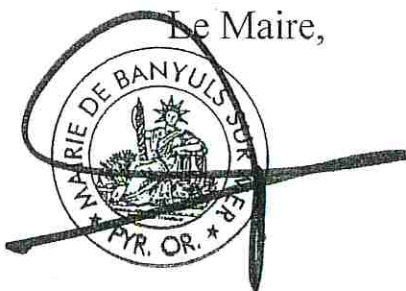
ATTESTATION

Rénovation de l'éclairage public

Je soussigné Jean-Michel SOLÉ, Maire de la commune de Banyuls-sur-Mer, atteste que les travaux de rénovation de l'éclairage public n'ont à ce jour pas débuté.

Fait à Banyuls-sur mer, le 30 octobre 2024

Le Maire,



Jean-Michel SOLÉ

